

Union des Groupements pour l'Exploitation Agricole
11, Rue de la Baume
75008 PARIS

Colloque ADDES du 13 Mars 1990

Thème

"L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION :
TRANSFORMATION DES ORGANISMES D'ECONOMIE SOCIALE
ET MAINTIEN DE LEUR IDENTITE"

LES GAEC DANS L'ECONOMIE SOCIALE AGRICOLE
par Josette BUCHOU
Directeur de l'U.G.E.A.

LES GAEC DANS L'ECONOMIE SOCIALE AGRICOLE

Vingt cinq ans après leur mise en fonctionnement, les GAEC sont actuellement dans la société agricole française et européenne des types d'entreprise de production efficaces et pérennes, favorisant en particulier l'installation des jeunes dans de bonnes conditions, la réduction des coûts de production, la modernisation et l'organisation de l'exploitation pluri-familiale.

Ces sociétés au fonctionnement souple mais aux normes strictes peuvent sécréter d'autres associations, d'autres sociétés, en vue de procéder à la vente directe de leurs produits transformés ou non, ou de réaliser des activités touristiques locales. Leur participation à la gestion et l'animation des coopératives de transformation et de commercialisation semble importante. Ils jouent un rôle prépondérant dans les réseaux associatifs.

Si leur statut juridique n'est pas celui de la coopérative, ils le sont par nature, ce qui permet de les situer dans le champ coopératif : comme "coopérative de travail agricole" (1).

1. GROUPEMENTS A FORMES MULTIPLES, LES GAEC S'ADAPTENT

Nés dans les années soixante, après plusieurs années de recherche, les GAEC se sont développés, sous des formes diverses et dans toutes les régions.

(1) Placide RAMBAUD, "Les coopératives de travail agricole en France".
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - 1973.

11. Une innovation sociétaire dans la tradition coopérative et sociétaire

Dès l'après-guerre, les agriculteurs avaient pris conscience des mutations que devait accomplir l'agriculture dans les dernières décennies du XXe siècle.

Une hantise : les conséquences prévisibles de la modernisation accélérée des outils de production avec la concentration des exploitations et la prolétarianisation des travailleurs. Phénomène qui se produisit lors du processus d'industrialisation au XIXe siècle (2).

Qu'instaurer ? Les modèles en vogue à l'époque dans le domaine agraire commençaient à laisser apparaître des failles et/ou ne pouvaient convenir à un développement "à la française". Il s'agissait surtout des kolkhozes, des agro-combinats, des coopératives d'Etat et des fermes d'Etat dans les pays de l'Est, ou de l'agro-business aux Etats-Unis, ou des kibboutz en Israël.

C'est dans la tradition mutualiste, coopérative, communautaire, associative que furent puisées les idées, les pratiques susceptibles d'instituer un type d'entreprise aux dimensions humaines et économiques suffisantes pour bénéficier de la technologie, la maîtriser et ainsi être aptes à soutenir la concurrence intérieure ou extérieure.

En continuité avec le passé, cette entreprise devait conserver un caractère familial. Cependant, elle innovait : la modernisation se ferait par le regroupement volontaire de personnes, de familles et de moyens. Toutefois, la dimension sociale et économique du groupement serait limitée à dix familles ou dix exploitations : l'expérience avait prouvé qu'une telle unité permettait à chaque agriculteur associé d'assumer (au même titre qu'un exploitant familial) sa responsabilité pleine et entière dans le groupe. C'était aussi l'unité maximale pour éviter que se crée une hiérarchie qui fasse s'engluier l'exploitant associé dans des liens de subordination ou de domination au détriment de la collégialité.

(2) René COLSON, "Un paysan face à l'avenir rural" - EPI - SA. Editeurs 1976 - 68, rue de Babylone 75007 PARIS.

Telle était à l'origine, rapidement brossée, l'intuition profonde qui a animé les promoteurs des groupements agricoles d'exploitation en commun.

12. Phases de développement : lentement mais sûrement.

Portée par l'espoir et la volonté d'hommes et de femmes qui ont marqué leur temps, le mouvement GAEC s'est au début développé discrètement, lentement, sûrement. Entretenu de lui-même, le mouvement s'est accéléré tout au long des premières années pour entrer dans une phase de croissance rapide dès les années 75 et le début des années 80. Arrivé aujourd'hui dans l'âge adulte (bientôt 30 ans), le nombre de GAEC continue d'augmenter, alors que celui des exploitations agricoles individuelles diminue.

. En 1988, le nombre de créations a été supérieur à celui de 1987 : 3 651 contre 3 461 (cf. tableau annexe 1), 45 000 sont aujourd'hui en activité, rassemblant environ 100 000 associés et cultivant plus ou moins 3 millions d'ha, soit plus de 10% de la SAU (surface agricole utile) française (3).

. Implantés dans toute la France, c'est dans l'Ouest, Poitou-Charentes et Pays-de-Loire (annexe précitée), que se trouvent le plus grand nombre de GAEC. Toutefois, si l'on considère la densité des groupements en comparaison des exploitations individuelles, c'est l'Est qui arrive en tête (4). Ils représentent 26% du nombre des exploitations.

. Lors de leur constitution, les GAEC sont en majorité des sociétés familiales conformément à la volonté des origines.

2. UN STATUT JURIDIQUE ORIGINAL ET ADAPTE

Le succès des GAEC serait, pour une bonne part, dû à la qualité de l'instrument juridique (5). Quel est-il ? Une société civile particulière (loi 62-917 du 8 Août 1962 modifiée).

(3) Annexe "L'agriculture sociétaire progresse toujours" page 1.

(4) Annexe "Les GAEC en 1986" page 2.

(5) Anne d'Hauteville - Revue de Droit Rural n°83 - Janvier 1980.

21. Les particularités portent sur quelques points essentiels :

- . **Son objet** : la réalisation d'un travail en commun dans les conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.
- . **Sa caractéristique** : les associés considérés comme chefs d'exploitation et leur famille, ne peuvent être, pour tout ce qui touche leurs statuts économique, social et fiscal, dans des conditions inférieures à celles des autres chefs d'exploitation agricole et de leur famille.
- . **Son ambition** : apporter aux agriculteurs membres de ces groupements, des conditions de vie comparables à celles existant dans les autres secteurs de l'économie : revenu, temps disponible pour la formation, les loisirs, la participation à la gestion des organismes d'amont ou d'aval de l'exploitation ou de son environnement.
- . **Sa finalité** : "signe d'une société dont les rapports entre les hommes ne soient plus fondés sur l'argent, mais sur la solidarité, la générosité, le respect et la dignité de la personne. Il en découle que l'entreprise... n'est qu'un moyen propre à assurer au groupement sa finalité humaine et sociale (6).
- . **L'agrément** : des comités départementaux d'agrément, constitués paritairement par des représentants de l'administration et de la profession examinent si les projets de sociétés qui lui sont proposés correspondent bien à des GAEC. Si le projet de société "n'obtient pas la reconnaissance", il peut faire appel devant le Comité National d'Agrément. Les comités départementaux d'agrément sont fondés à procéder à des vérifications de conformité tout au long de l'existence du GAEC, et, le cas échéant, à retirer l'agrément si les conditions ne sont plus remplies.
- . **Des modalités de fonctionnement basées sur la gestion collégiale** : dans ce domaine, quelques traits peuvent être soulignés dont certains présentent des analogies avec le statut coopératif. Citons par exemple :
 - société civile de personne, le GAEC est constitué uniquement par des associés exploitants. Le capital est détenu exclusivement par ceux-ci.

(6) Extrait des premiers règlements intérieurs -
Agriculture de Groupe n°100.

Toutefois, il est possible à un "apporteur en industrie" consacrant la plus grande partie de son temps professionnel à l'exploitation, d'être associé, sans faire apport de capital ;

- chaque associé dispose d'une voix et s'il est mandaté, de celle de son mandant. Cette disposition est prévue dans les statuts-types approuvés par arrêté du 13 Février 1980 (article 7 Loi n°62-917 du 8 Août 1962 modifiée) ;

- le revenu est composé de deux éléments :

- * une rémunération mensuelle, au moins égale au SMIC et inférieure à 6 SMIC ; elle doit figurer dans les charges comptables de la société ; elle ne peut être assimilée à un salaire,

- * une participation aux résultats. En principe, ceux-ci sont déterminés en fonction d'une grille de répartition (statutaire, inscrite dans le règlement intérieur ou émanant d'une décision collective figurant dans le registre des délibérations) privilégiant le travail (cf annexes 3 et 4).

Qu'est-ce à dire ? Lorsque le solde est positif (malgré l'inscription en charge des rémunérations), la répartition des résultats doit encore prévoir une part destinée à chacun des associés en fonction de sa contribution au travail commun. Le reste rétribuera le capital (foncier, parts sociales, etc...). Cette répartition est conventionnelle et doit figurer dans le règlement intérieur.

3. LA VITALITE DES GAEC

Cette vitalité se traduit par les entrées des jeunes : constitution ou installation dans des groupements existants.

31. Les jeunes pour s'installer ont de plus en plus recours à l'organisation sociétaire

En agriculture, il est possible de suivre cette évolution grâce aux statistiques établies en matière d'octroi d'aides publiques, en particulier dans le cadre des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA). 29% de ces dotations sont allées à des jeunes en GAEC. Ce qui veut dire que, au minimum, 29% des jeunes se sont installés en GAEC en France. Avec des

pointes de 54% en Haute-Normandie ou 61% en Lorraine et des planchers de 9 et 10% en Limousin et Languedoc-Roussillon.

32. Les entrées d'associés compensent les retraits

Dans les prochaines années, 17 000 agriculteurs associés âgés de 50 à 65 ans vont quitter leur groupement et rechercher des remplaçants.

Actuellement, nous constatons une couverture des sorties généralement assurée par des entrées.

L'année 1988 s'est montrée satisfaisante sur ce point pour les deux régions qui comptent à elles seules près du quart des GAEC en activité : Bretagne et Pays-de-Loire.

Entrée/sorties d'associés - Année 1988

Régions	Entrées 1988	Sorties 1988	Taux de remplacement
Bretagne	145	130	1,12
Pays-de-Loire	234	215	1,09

33. Une amorce de transformation en d'autres types de société

Les disparitions de GAEC ont connu une sensible progression en 1988 : + 185 par rapport à celles enregistrées en 1987. Toutefois, la part prise par les dissolutions régresse au profit de celle des transformations en une autre forme sociétaire. L'apport de l'EARL (7), et à un degré moindre, de la SCEA (8), apparaît déterminant pour la conservation de l'exploitation agricole sous forme sociétaire.

Les disparitions de GAEC en 1987 et 1988

Type de disparitions	1987	1988
- Dissolutions	922	946
- Transformations	176	337
. dont EARL	119	271
. dont SCEA	53	64
. dont autres sociétés	4	2
- Total disparitions	1 098	1 283

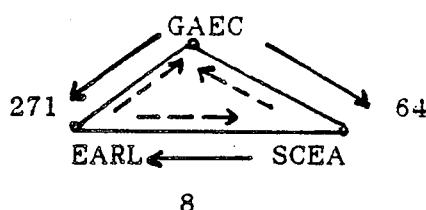
(7) Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (création 1985).

(8) Société Civile d'Exploitation Agricole.

Ce phénomène amorce un mouvement au sein de ce que l'on peut appeler le triangle sociétaire, entre sociétés en agriculture.

Aujourd'hui, les transformations s'effectuent essentiellement du GAEC vers l'EARL ou la SCEA. Demain, ils concerneront des EARL qui se transformeront en GAEC, quand les conditions d'agrément seront réunies, ou en SCEA pour éviter une imposition à l'impôt sur les sociétés ou régler une succession en présence de mineurs.

Les mouvements au sein du triangle sociétaire en 1988



4. DES RESULTATS POSITIFS DANS LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Un peu partout dans les départements, enquêtes, études, analyses de résultats, cherchent à situer les GAEC par rapport aux exploitations individuelles. Les associés de GAEC, et particulièrement les jeunes agriculteurs, apparaissent bénéficier d'une situation plus favorable du fait de la dimension d'entreprise, de leur organisation et de leur engagement.

41. L'installation des jeunes (Ille-et-Vilaine)

Une enquête réalisée en 1988 auprès de 300 jeunes installés au cours des années 1984 et 1986, a permis au CDJA du département d'Ille-et-Vilaine de définir, pour son assemblée générale de février 1989, les qualités requises du jeune agriculteur d'aujourd'hui et de demain : formation, expérience, mais aussi aptitude au raisonnement économique, à l'ouverture, aux échanges. Les enseignements dégagés de l'enquête auprès des jeunes (70% en exploitation individuelle, 30% en GAEC) conduisent à souligner la contribution décisive apportée par la formule du GAEC à l'exercice du métier d'agriculteur pour ceux qui l'ont choisie.

- Elle leur a permis de s'installer :
 - . sur des exploitations plus importantes, mieux structurées. Une installation jugée viable à 81% contre 69% pour les exploitations individuelles.
 - . plus jeunes : 75% ont moins de 24 ans contre 49% en exploitation individuelle. Les jeunes y apparaissent plus dynamiques, peut-être parce qu'ils sont les mieux formés : 40% ont le niveau BTA ou BTS contre 14%.
 - . progressivement. Avec une charge financière moins lourde. C'est l'argument le plus souvent avancé. Mais attention, des lacunes apparaissent dans la compréhension et le suivi par les jeunes de leur position financière au sein du GAEC.
- Enfin, à la question "recommenceriez-vous ?" posée à l'ensemble "individuels" ou "sociétés", des réticences apparaissent. L'euphorie du départ est loin et les difficultés économiques du moment inquiètent. Toutefois, 60% des jeunes installés en GAEC, déclarent qu'ils recommenceraient avec cette structure d'installation et seulement 7% non. Alors que les jeunes installés individuellement sont 38% à répondre oui et 16% non.

42. Résultats des jeunes agriculteurs (Saône-et-Loire)

Une analyse des résultats économiques et financiers des jeunes installés en systèmes bovins allaitants et bovins lait a été réalisée récemment par le Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Saône-et-Loire, à la demande de la commission agriculture de groupe de ce département.

La comparaison entre jeunes installés individuellement et jeunes installés en GAEC fait apparaître, à partir de situations de départ sensiblement identiques, des performances technico-économiques à l'avantage des jeunes installés en GAEC. En particulier ils disposent d'un revenu agricole par exploitant supérieur à celui des individuels. Par contre, les droits nets actuels des jeunes dans le capital investi sont inférieurs, pour les jeunes agriculteurs en GAEC, à ceux de leurs homologues, exploitants individuels.

Revenus et droits nets dans capital - Analyse Centre de Gestion et d'Economie Rurale Saône-et-Loire

Critères d'analyse	Système productif	Individuel	Associés de GAEC
Revenu agricole par chefs d'exploitation	Bovins viande	66 028	74 534
	Bovins lait	81 964	112 407
Droits nets du JA dans capital	Bovins viande	304 184	245 556
	Bovins lait	551 388	406 040

5. UN ENGAGEMENT COOPERATIF MARQUE

Les associés de GAEC, parce que travaillant dans le cadre des coopératives de travail agricole "même" familiales, sont plus portés que l'ensemble des agriculteurs à s'investir dans d'autres activités coopératives, mutualistes, associatives ou syndicales.

51. Le GAEC : coopérative de travail agricole

C'est ainsi que dans ses différentes études Placide RAMBAUD (9) qualifie et classe les GAEC : *"Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) est appelé ici "coopérative de travail agricole". Celui-ci n'entend pas ajouter une notion juridique supplémentaire. La dénomination de travail agricole suffit à indiquer que cette forme de coopérative se distingue des entreprises de collecte, de transformation et de vente. Elle porte avant tout sur une organisation collective du travail. La coopérative de travail proprement dite peut être considérée comme une catégorie de l'ensemble coopératif. Si la coopérative de commercialisation est comme juxtaposée à l'exploitation puisqu'elle cherche à ajuster et à régler ses rapports d'amont et d'aval avec le marché, la coopérative de travail, par contre, pénètre l'entreprise pour la transformation du dedans à partir d'une nouvelle organisation des moyens de production et des pouvoirs de décision"*.

(9) Ouvrage déjà cité.

Toutefois, il convient d'observer, que la majorité de ces coopératives ont pour support, pour adhérents des familles et des membres d'une même famille. Dans un essai présenté au cours d'un séminaire international à TOKYO, Placide RAMBAUD (10), présente dans une argumentation fouillée, la transformation qui s'opère lors du passage de la structure "d'exploitation familiale" à celle de "coopérative de travail familiale"...

"Les coopératives de travail familiales sont un essai pour répondre aux questions économiques bien sûr, mais sans aucun doute aux menaces qui pèsent sur le statut de la famille. Il est impossible de dire si elles sont capables de les prévenir ou même simplement de les retarder. En tout cas, elles transforment les rapports sociaux à l'intérieur de l'exploitation et changent la conception du travail, à l'instar des mutations qu'a connues la famille urbaine.

... Dans l'"exploitation familiale" les rapports conjugaux, parentaux, professionnels sont très étroitement imbriqués. Les relations entre époux et avec les enfants interfèrent sans cesse avec celles du travail...

... Le passage de l'exploitation familiale à la coopérative de travail implique des changements allant des rapports quotidiens au droit codifié, du psychologique au social. Leur interdépendance rend le phénomène complexe. Est-il si facile à un fils de devenir un coopérateur à égalité avec son père ? La psychologie de l'un et de l'autre s'en trouve modifiée. La structure objective et la loi ne jouent parfois que lentement leur rôle de pédagogues. Le projet familial se transforme souvent pour donner le primat à un autre projet, plus économique. Chaque sujet formule ses aspirations qui trouvent dans la coopérative l'espace et le moyen de leur réalisation. L'histoire familiale devient alors histoire coopérative".

52. Les associés : une place spéciale dans les coopératives

Agriculteurs "comme les exploitants individuels", les associés de GAEC ont toujours voulu maintenir leur prérogative de chef d'exploitation à part entière, sans laisser la personne morale du GAEC occulter leur person-

(10) L'invention des coopératives de travail familiales dans la France agricole - Placide RAMBAUD - 1973 - Centre de Sociologie Rurale.

nalité. C'est ainsi que les agriculteurs associés avaient conservé leur statut d'associé coopérateur, ou tenté d'obtenir, en tant qu'associé de GAEC, des prérogatives d'associé coopérateur à part entière lorsque le GAEC adhérait à une coopérative. Cette pratique a été légalisée par la récente loi d'adaptation de 1988, qui leur accorde le droit de vote dans les assemblées de coopérative.

53. Une participation importante dans la gestion des coopératives

- Depuis leur origine les associés de GAEC se comportent en multi-coopérateurs, c'est-à-dire qu'ils adhèrent à plusieurs coopératives (11). (Cf tableau ci-dessous).

Adhérent à	Adhérent aussi à (en %)			
	CETA(*)	GP(*)	GAEC	CUMA
CUMA	28	49	16	-
CETA	-	49	15	52
GP	28	-	17	52
GAEC	26	54	-	53

(*) Centre d'Etudes Techniques Agricoles.

(*) Groupement de producteur.

Le phénomène multicoopératif a été analysé sur un échantillon ; ce tableau montre certains de ses aspects, sous la forme la plus simple de l'appartenance simultanée d'un agriculteur à deux formes de coopératives de travail.

Des chiffres plus récents confirment cette tendance :

- D'une enquête réalisée en 1983 par la CFCA auprès de 4 000 coopératives, il ressort que 20,2% des membres de conseil d'administration étaient associés de GAEC ou autres formes associatives, alors que les associés de GAEC à cette époque représentaient environ 5% des agriculteurs.

- Une enquête réalisée en Bourgogne en 1980 donnait des résultats similaires aux précédents (annexe 4).

(11) Les coopératives de travail agricole en France - Placide RAMBAUD (ouvrage déjà cité) p.75.

- A la Providence Agricole (Coopérative de bovins-viande de Champagne-Ardenne), les GAEC représentent 18% des livreurs, 30% des membres du Conseil d'Administration et 24% des membres du Bureau.

54. Des livreurs dynamiques et jeunes

Pour affirmer que les GAEC sont des exploitations, des entreprises jeunes et biens dimensionnées, nous nous appuyons sur une étude et une enquête.

- Une étude réalisée par F. COLSON, chercheur à l'INRA de Nantes (12), permet de souligner la vitalité et le dynamisme des producteurs adhérents à une coopérative laitière. L'analyse porte sur les producteurs de lait de Loire-Atlantique de l'année 1984.

Les GAEC laitiers, 456 en 1984, contribuent largement à cette image : les GAEC adhérents de coopératives (ils sont la majorité) ont un atelier supérieur à 30 vaches laitières pour 84% d'entr'eux contre 64% pour les GAEC du privé.

Dimension d'atelier lait et engagement coopératif

DIMENSION ATELIER	Expl. individuelle		GAEC	
	Coop.	Privé	Coop.	Privé
< 20 VL	41 %	52 %	6 %	18 %
20 à 30 VL	27 %	26 %	10 %	18 %
> 30 VL	32 %	21 %	84 %	64 %

Le dynamisme des membres du GAEC coopérateurs se retrouve également quand on examine la situation des jeunes installés dans les années 1979-1983. Si globalement 36% des jeunes producteurs de lait installés durant cette période l'ont été en GAEC, cette proportion s'élève à 45% chez les jeunes livreurs à une coopératives contre 30% pour les jeunes non coopérateurs.

Installation en GAEC et adhérent de coopérative laitière

PERIODE 1979-1983	Jeunes livreurs de coopérative	Jeunes livreurs au Privé	Ensemble
% d'installation en GAEC	45 %	30 %	36 %

(12) Coopératives et modernisation des exploitations laitières
F. COLSON - INRA - ECONOMIE NANTES - Mars 1988.

- Une enquête actuellement en cours dans les coopératives essaie de recenser le volume de livraison des GAEC en comparaison des livreurs individuels.

A l'Union Laitière Normande, les GAEC :

. représentent 5,6% des adhérents et 13,5% de la collecte,

. livrent en moyenne 250 000 litres de lait alors que la moyenne de livraison est de 104 000 litres.

55. Une démarche coopérative aux aspects multiples

Coopérateurs en tant que livreurs à des coopératives de transformation ou de commercialisation, les associés de GAEC, peuvent également, lorsque les circonstances s'y prêtent, transformer ou commercialiser eux-mêmes leurs produits. C'est le cas de tous ceux qui se sont lancés dans de nouvelles productions sans dépendre d'une filière. Seules des monographies permettent de formuler cette observation.

Il en est ainsi par exemple du GAEC :

- **La Pouvesle (Nièvre)** : 5 associés - Céréaliier à l'origine ; a mis en place un atelier de chèvres laitières et a relancé dans la région la production de crottin de Chavignol. Sa démarche a conduit à la création d'une association de promotion et de marketing des fromages régionaux (13).

- **Des Chaudes terres (Marne)** : 5 associés - Abandonne toutes les cultures pour traiter et commercialiser directement sa production de champagne en bouteille (14).

- **Corne fruits (Drôme)** : 2 associés - A commencé à commercialiser directement sa production de fruits, puis avec sept autres producteurs a créé un "point de vente directe de produits fermiers" : "Le Panier fermier". A la fois moyen d'écouler la production et "lieu d'animation" du milieu rural (15).

- **Champs-Fleury (Maine et Loire)** : 2 associés - Se lancent dans une production neuve : le pigeon de chair. Avec trois autres GAEC et cinq producteurs individuels, ils créent une association pour maîtriser la

(13) Agriculture de Groupe n°205 - Septembre 1988.

(14) Agriculture de Groupe n°218 - Novembre 1989.

(15) Agriculture de Groupe n°220 - Janvier 1990.

partie commerciale. Aujourd'hui dix sept producteurs produisent et exposent sous la même marque (16).

Comment ne pas évoquer également la participation massive de GAEC dans le sauvetage de certaines unités de commercialisation en difficulté ou le soutien à des activités de tourisme rural. Il en a été ainsi :

- En Côte-d'Or : soixante producteurs d'oignons ont racheté une usine de déshydratation et une SICA auxquelles ils appartenaient et qui venaient de déposer leur bilan. Ils se sont donné comme base juridique : la coopérative Coop.d'Or. Sont repartis. Dans leur conseil d'administration cinq associés de GAEC sur neuf membres, tous âgés de moins de 40 ans (17).
- Dans le Jura : deux GAEC et un exploitant individuel, GAEC PERRARD et GAEC ROMAUD à Fay en Montagne, avec Etienne GROSSIORD, exploitant individuel, ont créé en complément de leurs exploitations un gîte d'étape, une table d'hôte et un centre d'équitation (18).

Livreurs parmi les plus importants dans les grandes coopératives à la gestion desquelles ils participent, ou créateurs d'emplois, novateurs dans le cadre local, les GAEC et leurs adhérents jouent un jeu coopératif, fort, exigeant, apportant souvent des préoccupations de qualité de vie basées sur la participation de tous, le partage et la solidarité.

6. LES OBJECTIFS NOUVEAUX

L'EUROPE, la pérennité des entreprises, le soutien aux pays de l'Est et aux autres pays en recherche d'efficacité et de vie communautaire, tels sont les projets immédiats et relativement nouveaux auxquels le mouvement est déjà et va être de plus en plus affronté.

61. L'Europe

Actuellement les GAEC sont seuls dans leur genre juridique en France et au Portugal où une loi existe. Pour qu'ils soient utilisables dans les autres

(16) Agriculture de Groupe n°182 - Juillet 1986.

(17) Agriculture de Groupe n°197 - Décembre 1987.

(18) Agriculture de Groupe n°216 - Septembre 1989.

pays, il faudrait des lois. En effet, la reconnaissance de la personnalité des associés et celle de la société pose problème dans le droit traditionnel, quelle que soit son origine.

Une étude comparative des différents types sociétaires serait nécessaire pour mesurer concrètement les difficultés réelles à surmonter. De plus, les dispositions appliquées en France font régulièrement l'objet de barrages lorsqu'il s'agit de les faire admettre par la CEE dans le cadre de la politique agricole commune.

62. La pérennité

Aujourd'hui les premiers GAEC ont vingt cinq ans. Des associés partent à la retraite. Leurs postes de travail deviennent disponibles. Actuellement il est difficile de mettre en relation des jeunes en recherche d'exploitation pour s'installer et des agriculteurs associés en recherche de successeurs. Le remplacement d'un associé se réalise selon des conditions et des méthodes spécifiques qu'il serait indispensable de normaliser.

63. Le soutien aux pays en recherche de types d'entreprises dans lesquelles la responsabilité des hommes soit engagée

Cette mission devient de plus en plus importante et préoccupante. En effet, continuellement des demandes de soutien juridique, d'échanges et de moyens affluent. Toutes choses de plus en plus lourdes à accomplir.

7. LE VERITABLE PARI

Dans les années 60, toute une génération aspirait à mettre en place "une agriculture de groupe industrielle et commerciale" ; c'est-à-dire une agriculture dans laquelle chaque agriculteur devait trouver pour exercer son métier, une structure de nature communautaire ou coopérative dont il serait responsable (GAEC, CUMA, coopérative de collecte, de transformation, de commercialisation). Une articulation ou des passerelles étaient prévues entre ces différentes entreprises. Dans ce projet les unes et les autres devaient travailler en osmose, pour réaliser des ensembles dans

lesquels les hommes puissent produire, suivre leurs produits jusqu'à "la distribution". C'est une voie, elle est tracée, non achevée, les associés de GAEC concourent avec les adhérents de CUMA (et comme adhérents de CUMA), avec les adhérents de coopératives (et comme adhérents de coopératives) à la consolider. C'est un vaste dessein en cours de réalisation et c'est en cela qu'il s'inscrit dans les nouvelles formes de l'Economie sociale.

TABLE DES MATIERES

1. GROUPEMENTS A FORMES MULTIPLES, LES GAEC S'ADAPTENT	1
11. Une innovation sociétaire dans la tradition coopérative et sociétaire	2
12. Phases de développement : lentement mais sûrement	3
2. UN STATUT JURIDIQUE ORIGINAL ET ADAPTE	3
21. Les particularités portent sur quelques points essentiels	4
3. LA VITALITE DES GAEC	5
31. Les jeunes pour s'installer ont de plus en plus recours à l'organisation sociétaire	5
32. Les entrées d'associés compensent les retraits	6
33. Une amorce de transformation en d'autres types de société	6
4. DES RESULTATS POSITIFS DANS LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLES	7
41. L'installation des jeunes (Ille-et-Vilaine)	7
42. Résultats des jeunes agriculteurs (Saône-et-Loire).....	8
5. UN ENGAGEMENT COOPERATIF MARQUE	9
51. Le GAEC : coopérative de travail agraire	9
52. Les associés : une place spéciale dans les coopératives	10
53. Une participation importante dans la gestion des coopératives ..	11
54. Des livreurs dynamiques et jeunes	12
55. Une démarche coopérative aux aspects multiples	13
6. LES OBJECTIFS NOUVEAUX	14
61. L'Europe	14
62. La pérennité	15
63. Le soutien aux pays en recherche de types d'entreprises dans lesquelles la responsabilité des hommes soit engagée	15
7. LE VERITABLE PARI	15

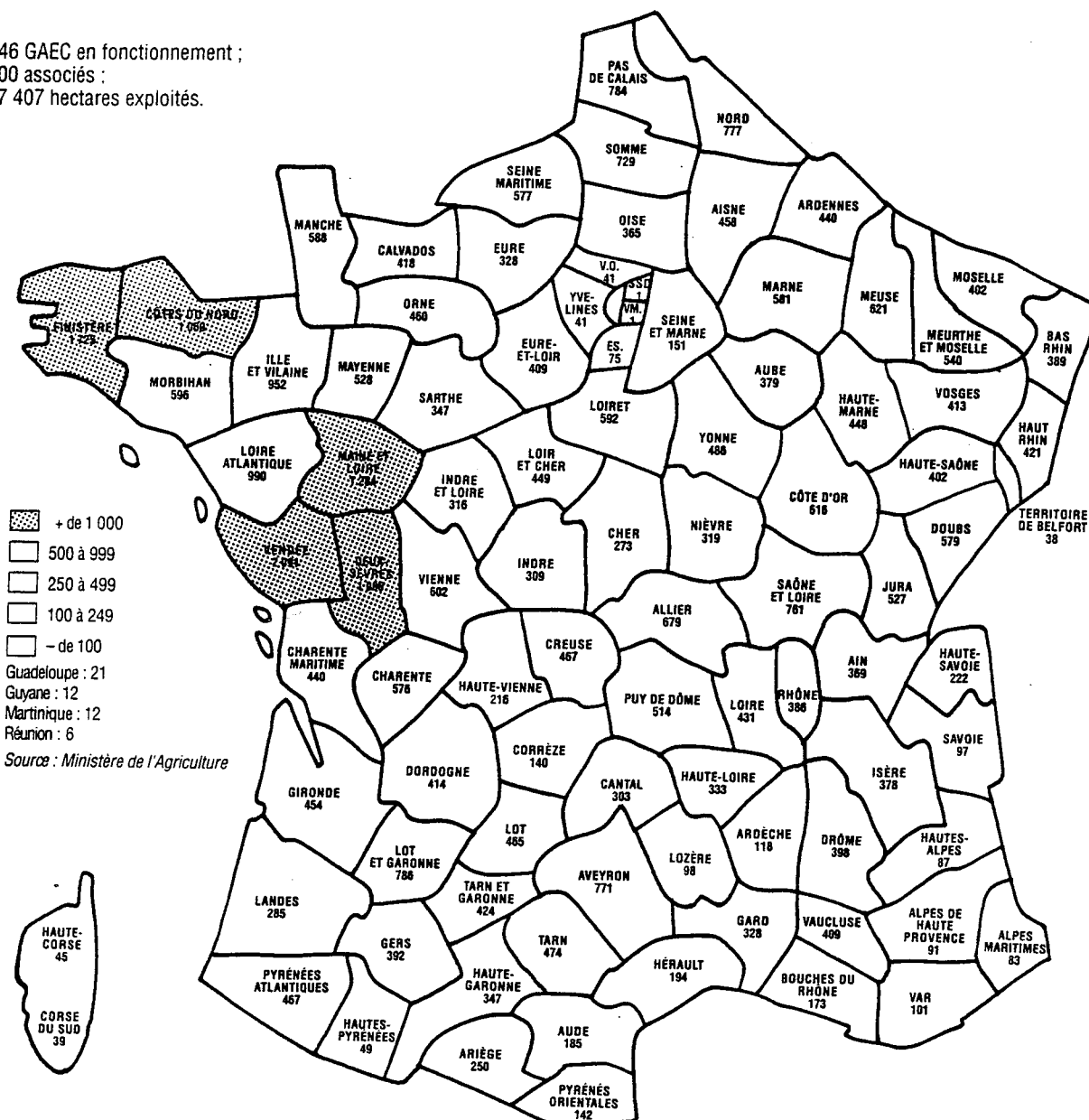
L'AGRICULTURE SOCIÉTAIRE PROGRESSE TOUJOURS

Le nombre des GAEC continue d'augmenter. En 1988, il s'en est même créé plus qu'en 1987 : 3 651 contre 3 461. On peut donc dire qu'ils sont aujourd'hui 43 000 GAEC en activité, rassemblant environ 100 000 associés et cultivant près de trois millions d'hectares. Soit plus de 10 % de la SAU (surface agricole utile) française. Autre fait remarquable, en 1988, 30 % des DJA ont été attribuées à des jeunes agriculteurs s'installant en société, GAEC ou autres. Car les autres formes de sociétés agricoles progressent aussi. Ainsi, l'an dernier, il s'est créé 575 EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée), dont 271 par transformation de GAEC et 304 par création pure et simple. A remarquer enfin que la moitié des GAEC créés en 1988 sont des exploitations laitières.

1. LA FRANCE DES GAEC AU 1^{er} JANVIER 1989

Total :

- 41 446 GAEC en fonctionnement ;
- 98 600 associés ;
- 2 947 407 hectares exploités.



2. LES GAEC ET LA PRODUCTION LAITIÈRE

Près de la moitié des GAEC (49 % de ceux créés en 1988 et 42 % de ceux existant en 1981) se consacrent principalement à la production laitière. Preuve que la formule est bien apte à desserrer les contraintes de travail de cette production et à faire face aux nécessités de sa modernisation. L'observation de statistiques passées et récentes permet de les situer par rapport à l'ensemble des producteurs de lait. Et cela à partir de trois sources :

- les données sur les GAEC, recueillies lors du recensement relatif à l'attribution de l'aide aux petits producteurs de lait (campagne laitière mai 1981-avril 1982), par Onilait ;
- les enquêtes bovines du SCEES (Service central des études et enquêtes statistiques), qui fournissent des données précises sur la taille des étables laitières pour l'année 1988 ;
- les données des dossiers d'agrément de l'année 1988.

Un rapprochement entre statistiques 1981-82 et 1988 donne en outre un aperçu des effets de la restructuration des exploitations laitières et montre que, dans l'ensemble, les GAEC se situent parmi les ateliers les mieux dimensionnés.

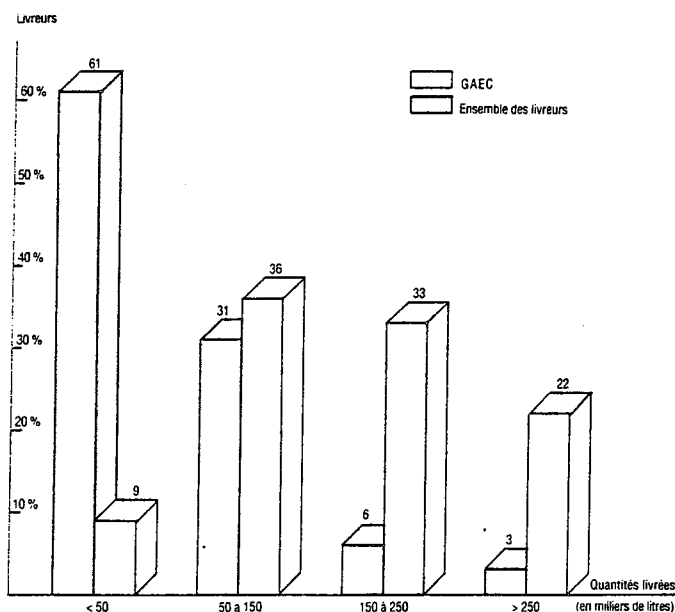
1. Les GAEC de la campagne laitière 1981-82

• GAEC et ensemble des livreurs de lait

Campagne 1981-82	Ensemble des livreurs	GAEC	GAEC sur ensemble des livreurs
Nombre	426 856	7 907	1,9 %
Volume livré (en milliers de litres)	23 723 357	1 400 418	5,9 %
Livraison moyenne	55 577 l	177 111 l	3.19 (1)

(1) La livraison moyenne par GAEC est plus de trois fois supérieure à celle de l'exploitation moyenne française.

• Répartition, en pourcentage, des livreurs de lait (GAEC et autres livreurs) selon les tranches de livraison



2. Les GAEC laitiers créés en 1988

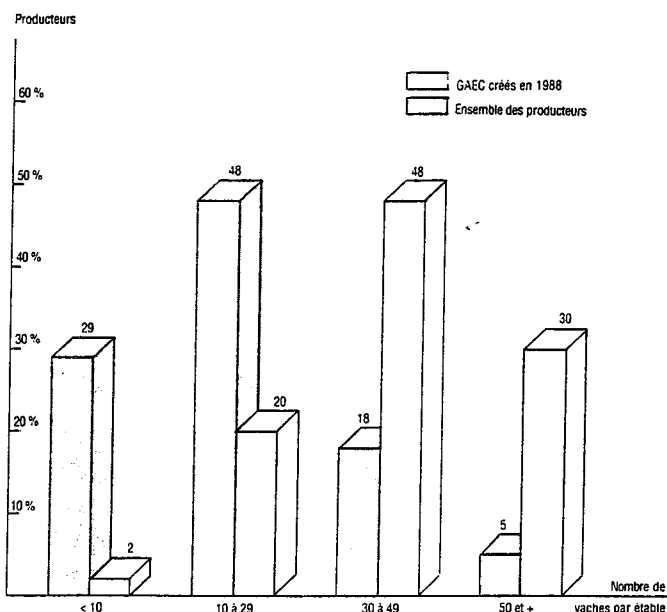
• GAEC laitiers et ensemble des GAEC

Périodes d'observation	Ensemble des GAEC	GAEC laitiers (1)	% GAEC laitiers sur ensemble GAEC
GAEC créés en 1988	3 651	1 806	49,5 %
GAEC en activité au 01.01.1981	18 593	7 907	42,5 %

(1) Pour interpréter ces chiffres, il faut souligner que les groupements sont dénombrés différemment :

- 1988 : GAEC créés en 1988, ayant une activité laitière (source : dossiers d'agrément, ministère de l'Agriculture) ;
- 1981 : GAEC livreurs de lait (source : enquête ONILAIT)

• Répartition, en pourcentage, des producteurs de lait (GAEC et autres) selon la taille des étables



Bien qu'un rapprochement entre les deux périodes soit un peu osé, puisque les données de base sont différentes, certaines tendances peuvent être dégagées :

- la forte diminution des petites étables au profit d'étables moyennes pour l'ensemble des livreurs ;
- la part importante prise par les GAEC dans la production laitière. En 1980-81, déjà 22 % des GAEC livraient en moyenne plus de 250 000 litres de lait, contre 3 % seulement pour l'ensemble des livreurs. Tendance en progression puisque la grosse majorité des GAEC créés en 1988 se situent dans des ateliers bien dimensionnés : 78 % des GAEC conduisent des ateliers de plus de 30 vaches contre 23 % pour l'ensemble des livreurs.

3. LES SOCIÉTÉS EN 1988 : CRÉATIONS - TRANSFORMATIONS - DOTATIONS

Les données contenues dans les deux pages ci-après sont issues de trois sources :

- les quatre premières colonnes : relevés enregistrés par le ministère de l'Agriculture, des créations, dissolutions et transformations de GAEC (date des comités départementaux d'agrément) ;
- les deux colonnes suivantes : relevés des inscriptions au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODAC) pour les créations d'EARL et de GFA ;
- les quatre dernières colonnes : relevés du CNASEA des attributions de la dotation des jeunes agriculteurs au cours de l'année 1988.

Régions	Départements	GAEC				EARL créées	GFA créés	Dotation Jeune Agriculteur			
		Créés	Dissous	Transformés				GAEC	Autres sociétés	Indivi- duels	% DJA sociétés
				EARL	SCEA						
AUVERGNE	Allier	37	18	1	0	2	4	46	1	98	32
	Cantal	26	8	0	0	0	1	24	2	123	17
	Haute-Loire	23	2	3	0	0	1	24	0	92	21
	Puy de Dôme	55	10	1	0	2	0	49	1	118	30
	Total	141	38	5	0	4	6	143	4	431	25
ALSACE	Bas-Rhin	54	1	0	0	0	0	41	2	66	33
	Haut-Rhin	55	5	2	1	2	0	23	1	25	49
	Total	109	6	2	1	2	0	64	3	91	42
AQUITAINE	Dordogne	22	7	0	1	1	2	33	0	128	21
	Gironde	29	4	0	1	1	20	40	4	88	33
	Landes	50	2	0	1	1	5	39	1	87	32
	Lot et Garonne	104	4	4	1	4	0	76	1	91	46
	Pyrénées Atl.	56	16	7	2	6	2	36	0	208	15
	Total	261	33	11	6	13	29	224	6	602	28
BOURGOGNE	Côte d'Or	27	15	10	0	5	8	34	1	47	43
	Nièvre	32	5	0	0	0	0	16	0	51	24
	Saône et Loire	73	18	5	4	2	8	74	5	134	37
	Yonne	32	19	0	6	6	14	30	0	58	34
	Total	164	57	15	10	13	30	154	6	290	36
BRETAGNE	Côtes du Nord	82	16	21	0	29	2	78	0	241	24
	Finistère	130	48	23	0	23	4	158	3	187	46
	Ille et Vilaine	102	59	0	0	16	0	68	0	161	30
	Morbihan	71	6	2	0	8	0	57	1	272	18
	Total	385	129	46	0	76	6	361	4	861	30
CENTRE	Cher	22	3	3	2	0	0	17	1	47	28
	Eure et Loir	37	7	2	2	1	0	16	1	36	32
	Indre	32	7	1	1	3	3	21	1	60	27
	Indre et Loire	27	7	5	2	4	0	18	0	60	23
	Loir et Cher	31	21	1	1	4	0	28	1	43	40
	Loiret	53	26	10	1	12	0	48	0	44	52
	Total	202	71	22	9	24	3	148	4	290	34
CHAMPAGNE	Ardennes	33	1	4	1	2	3	27	0	40	40
	Aube	27	3	4	5	9	7	17	1	44	29
	Marne	22	11	6	1	6	14	25	0	104	19
	Haute-Marne	26	17	3	1	0	2	22	0	14	61
	Total	108	32	17	8	17	26	91	1	202	31
CORSE	Total	2	0	0	0	1	2	1	0	71	1
FRANCHE-COMTÉ	Doubs	34	7	6	0	1	1	46	0	63	42
	Jura	50	4	0	0	0	0	44	1	34	57
	Hte Saône	22	2	2	1	0	0	33	1	28	55
	Belfort	3	0	0	0	1	0	4	0	3	57
	Total	109	13	8	1	2	1	127	2	128	50
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Aude	31	11	0	1	1	1	2	0	145	1
	Gard	34	4	0	1	3	4	21	3	96	20
	Hérault	19	14	0	0	0	8	16	2	101	15
	Lozère	16	1	0	0	0	4	6	0	107	5
	Pyrénées Orient.	13	0	0	0	1	1	4	1	72	6
	Total	113	30	0	2	5	18	49	6	521	10
LIMOUSIN	Corrèze	3	10	0	0	0	1	3	0	138	2
	Creuse	43	10	0	0	0	0	28	1	97	23
	Hte Vienne	12	7	0	0	0	0	4	0	128	3
Total	58	27	0	0	0	1	35	1	363	9	
LORRAINE	Meurthe et Mos.	30	6	3	1	0	6	32	0	18	64
	Meuse	32	8	2	0	0	2	41	0	19	68
	Moselle	27	6	2	0	4	3	40	2	31	58
	Vosges	41	2	2	1	0	0	28	4	26	55
	Total	130	22	9	2	4	11	141	6	94	61

Régions	Départements	GAEC				EARL créées	GFA créés	Dotation Jeune Agriculteur			
		Créés	Dissous	Transformés				GAEC	Autres sociétés	Indivi- duels	% DJA sociétés
				EARL	SCEA						
MIDI- PYRÉNÉES	Ariège	27	7	0	0	1	2	16	0	45	26
	Aveyron	81	25	1	0	3	6	74	1	217	26
	Hte Garonne	28	3	0	2	1	3	7	1	86	9
	Gers	78	5	2	0	6	8	18	2	232	8
	Lot	40	16	0	0	0	10	44	0	102	30
	Htes Pyrénées	8	0	0	0	0	0	8	0	76	10
	Tarn	30	7	6	0	21	1	36	1	95	28
	Tarn et Garonne	47	3	0	0	8	5	41	2	109	28
	Total	339	66	9	2	40	35	244	7	962	21
NORD	Nord	82	5	7	0	3	0	62	0	108	36
	Pas de Calais	78	43	0	0	1	0	53	0	121	30
	Total	160	48	7	0	4	0	115	0	229	33
BASSE NORMANDIE	Calvados	51	10	2	0	4	3	37	0	71	34
	Manche	99	13	1	0	1	8	41	1	109	28
	Orne	65	5	8	0	0	8	50	0	40	56
	Total	215	28	11	0	5	19	128	1	220	37
HAUTE NORMANDIE	Eure	25	2	7	0	18	7	18	0	29	38
	Seine Maritime	64	11	2	5	2	1	69	1	47	60
	Total	89	13	9	5	20	8	87	1	76	54
PAYS DE LOIRE	Loire Atlant.	76	30	2	1	1	0	90	2	107	46
	Maine et Loire	95	21	14	0	8	1	115	3	115	51
	Mayenne	75	9	13	0	5	1	78	0	132	37
	Sarthe	38	14	3	0	2	1	45	0	94	32
	Vendée	111	92	2	2	3	1	161	4	98	63
	Total	395	166	34	3	19	4	489	9	546	48
PICARDIE	Aisne	39	6	11	2	3	7	16	2	31	37
	Oise	37	1	6	0	6	8	22	1	11	68
	Somme	71	9	22	3	8	2	51	1	59	46
	Total	147	16	39	5	17	17	89	4	101	48
POITOU CHARENTE	Charente	38	8	1	0	4	4	39	1	76	34
	Charente Marit.	47	12	4	0	0	8	34	0	133	20
	Deux-Sèvres	69	38	6	1	0	1	110	1	134	45
	Vienne	41	19	3	4	3	1	58	2	103	37
	Total	195	77	14	5	7	14	241	4	446	35
PROVENCE CÔTE D'AZUR	Alpes Hte Prov.	14	1	0	0	0	1	7	0	46	13
	Hautes-Alpes	6	2	0	0	0	0	4	0	37	10
	Alpes Mar.	10	1	0	0	0	0	2	0	21	9
	Bouc. du Rhône	20	0	0	0	1	4	8	0	46	15
	Var	5	0	0	0	1	4	4	2	25	19
	Vaucluse	49	2	2	0	11	5	33	1	68	33
	Total	104	6	2	0	13	14	58	3	243	20
ILE DE FRANCE	Seine et Marne	8	1	0	0	5	6	1	0	18	5
	Yvelines	2	4	2	0	2	5	1	0	8	11
	Essonne	10	0	1	0	2	0	0	0	9	0
	Seine et Hts Sei.	0	0	0	0	1	7	0	0	0	0
	Val de Marne	0	0	0	0	0	1	0	1	2	33
	Val d'Oise	5	0	0	0	1	3	2	0	1	66
	Total	25	5	3	0	11	22	4	1	38	12
RHÔNE- ALPES	Ain	20	8	0	0	1	5	25	3	72	28
	Ardèche	5	2	1	0	0	0	7	2	72	11
	Drôme	22	7	1	3	2	3	23	0	85	21
	Isère	28	11	3	0	1	4	19	5	67	26
	Loire	38	12	0	1	0	1	38	0	93	29
	Rhône	33	14	3	1	1	12	25	2	63	30
	Savoie	10	0	0	0	0	0	5	0	39	11
	Hte Savoie	39	2	0	0	1	2	20	8	35	44
	Total	195	56	8	5	6	27	162	20	526	26
DOM	Total	5	1	0	0	1	0	8	2	220	4
FRANCE	Total	3 651	940	271	64	304	293	3 163	95	7 551	30

DOSSIER

LES GAEC EN 1987

Le mouvement GAEC conserve sa dynamique. En 1987, il s'est créé 3 461 groupements, soit 388 de plus qu'en 1986. Ce qui compense largement le nombre des disparitions, 1 098. Le nombre des GAEC père-fils continue de progresser (+ 2 %) par rapport à 1986. Mais moins que celui des GAEC père et fils à plus de deux associés (+ 3 %). Et surtout, de celui des GAEC à trois

associés et plus (+ 4 %). Ce qui s'explique par l'entrée de plus en plus fréquente des femmes comme associées.

Fin 1987, les GAEC exploitaient environ 2 780 000 hectares, soit presque 10 % de la superficie agricole utile française (9,5 % exactement). Ils rassemblent 92 000 associés. C'est-à-dire environ 15 % des chefs d'exploitation à temps complet.

1. LES GAEC EN ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 1987 (1)

Situation générale

— GAEC créés	45 423
— GAEC disparus	6 346
— GAEC en activité	39 077

1965-1987

1987

45 423

3 461

6 346

1 098

39 077

GAEC en activité

• Selon la catégorie

— Totaux	38 765
— Partiels	312 (0,8 %)

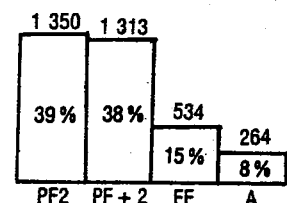
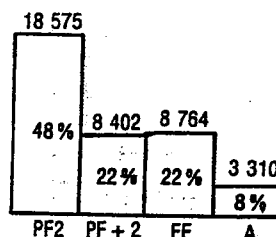
3 441

20 (0,6 %)

• Selon le type

Répartition en quatre types selon la nature des liens de parenté unissant les associés et, éventuellement, le nombre des associés :

- père-fils à deux associés (PF 2) ;
- père-fils à plus de deux associés (PF + 2) ;
- frères (FF) ;
- autres (A).



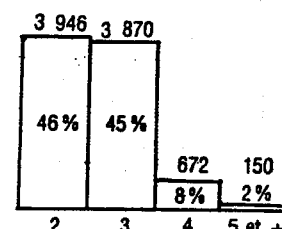
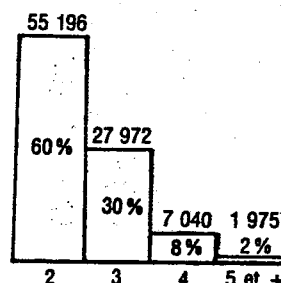
• Selon le nombre d'associés

Répartition en quatre groupes :

- GAEC à deux associés ;
- GAEC à trois associés ;
- GAEC à quatre associés ;
- GAEC à cinq associés et plus

En affectant le chiffre 5 au groupe des 5 et plus, le nombre total d'associés apparaît le suivant :

- pour la période 1965-1987 : 92 183 ;
- pour la période 1987 : 8 638.



(1) Source : États statistiques annuels du ministère de l'Agriculture.

• Selon la surface exploitée

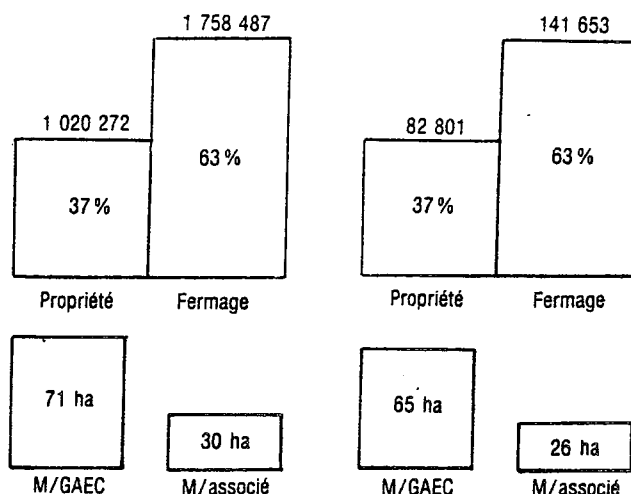
La superficie totale des terres exploitées par les GAEC (prise en compte des surfaces annoncées au moment de l'agrément) s'élève à :

- pour la période 1965-fin 1987 : 2 778 759 hectares ;
- pour la période 1987 : 224 455 hectares.

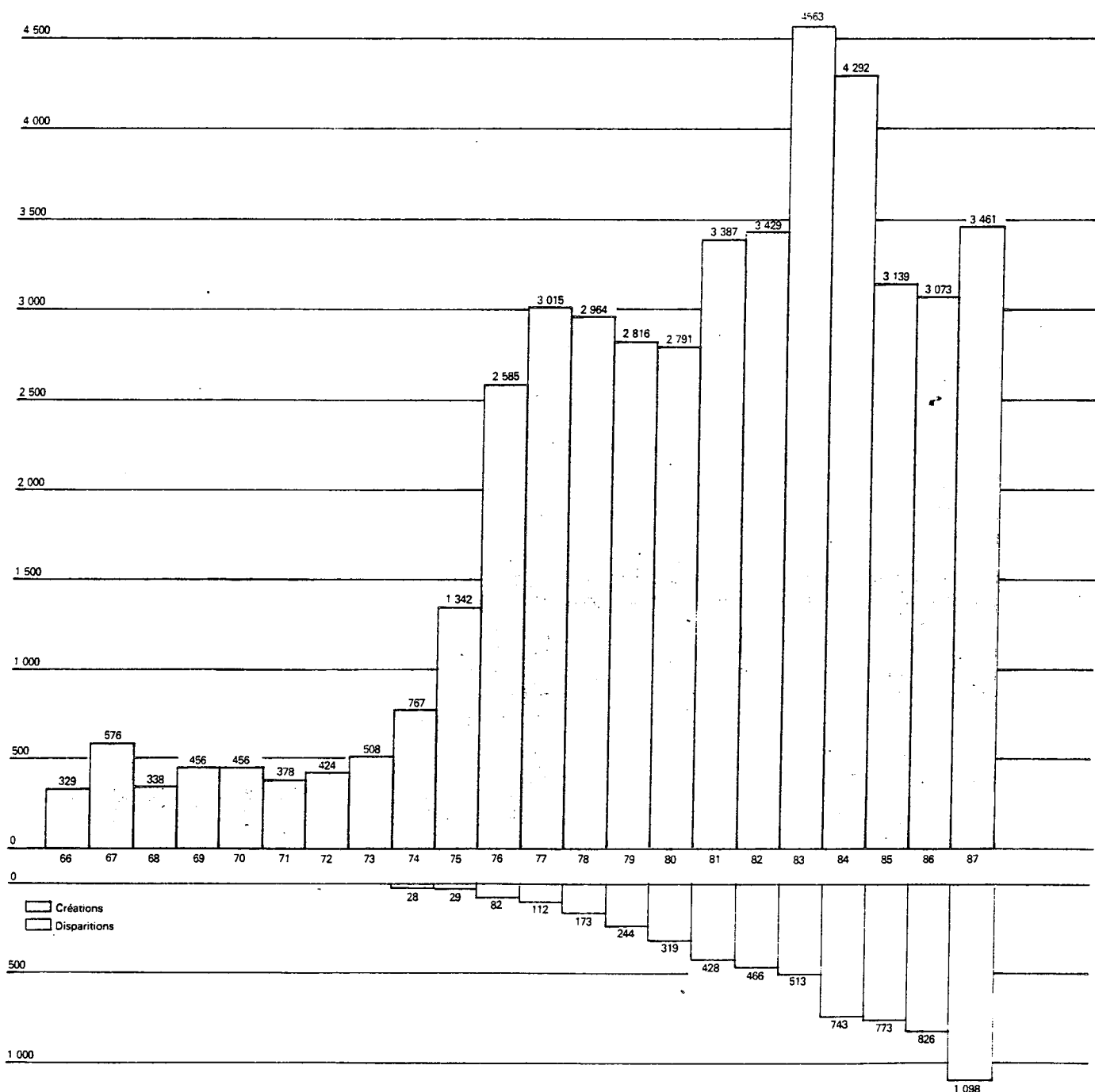
Cette superficie est appréciée selon les surfaces détenues en propriété (par le GAEC ou les associés) et celles détenues en fermage (par le GAEC ou les associés).

La surface moyenne (tous les modes de faire valoir confondus) est établie :

- par GAEC (M/GAEC) ;
- par associé (M/associé)



2. LES CRÉATIONS ET DISPARITIONS ANNUELLES DE 1965 À 1987



3. LES GAEC EN ACTIVITÉ DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENT

Régions	Départements	Nombre de GAEC				Nombre d'associés		Surface moyenne (ha)			
		en activité		disparus				par GAEC		par associés	
		Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987
AUVERGNE	Allier	660	41	91	26	1 486	91	109	90	48	41
	Cantal	285	28	28	4	649	74	78	91	34	34
	Haute-Loire	315	21	97	14	683	49	58	63	27	27
	Puy de Dôme	470	41	93	12	1 087	99	68	66	29	27
	Total	1 730	131	309	56	3 905	313	83	78	37	30
ALSACE	Bas-Rhin	336	22	30	4	712	45	43	55	20	27
	Haut-Rhin	374	66	29	13	1 005	171	43	29	16	11
	Total	710	88	59	17	1 717	216	43	35	18	14
AQUITAINE	Dordogne	400	40	67	10	954	106	60	49	25	19
	Gironde	430	54	35	6	1 085	146	43	37	17	14
	Landes	238	44	37	3	617	123	52	43	20	16
	Lot et Garonne	691	100	36	6	1 873	279	53	47	20	17
	Pyrénées Atl.	436	49	58	4	1 090	129	52	50	21	19
	Total	2 195	287	233	29	5 619	783	52	46	20	17
BOURGOGNE	Côte d'Or	614	22	92	19	1 492	55	127	107	52	43
	Nièvre	291	17	44	12	679	36	133	111	57	52
	Saône et Loire	715	60	145	31	1 831	168	90	85	35	30
	Yonne	479	24	96	20	1 127	58	117	107	50	44
	Total	2 099	123	377	82	5 129	317	113	97	46	38
BRETAGNE	Côtes du Nord	1 016	56	392	37	2 319	156	39	47	17	17
	Finistère	1 669	178	200	46	4 137	444	37	35	15	14
	Ille et Vilaine	909	91	198	38	2 280	230	43	44	17	18
	Morbihan	533	50	108	11	1 157	110	49	46	22	21
	Total	4 127	375	898	132	9 893	940	41	40	17	16
CENTRE	Cher	259	17	41	6	699	45	128	121	48	46
	Eure et Loir	383	19	39	4	851	46	121	117	54	48
	Indre	286	19	34	4	671	50	120	100	51	38
	Indre et Loire	304	31	62	7	758	84	79	90	32	33
	Loir et Cher	441	47	70	22	1 040	127	87	86	37	32
	Loiret	577	39	86	15	1 300	86	95	71	42	32
	Total	2 250	172	332	58	5 319	438	103	91	44	36
CHAMPAGNE	Ardennes	413	30	33	7	958	67	111	113	48	51
	Aube	363	21	10	10	881	54	135	129	56	50
	Marne	577	33	59	11	1 326	72	124	104	54	48
	Haute-Marne	445	21	51	16	1 024	48	123	114	54	50
	Total	1 798	105	153	44	4 189	241	123	114	53	49
CORSE	Total	82	2	11	1	221	4	67	21	25	10
FRANCHE COMTÉ	Doubs	558	41	106	15	1 213	92	64	64	28	28
	Jura	481	40	48	0	1 169	107	68	62	28	23
	Hte Saône	385	25	57	11	846	56	84	80	38	36
	Belfort	35	3	5	0	77	6	55	84	25	42
	Total	1 459	109	216	26	3 305	261	70	67	31	28
LANGUEDOC ROUSSILLON	Aude	166	18	40	6	406	45	77	76	31	30
	Gard	298	38	66	12	695	84	47	31	20	14
	Hérault	189	28	47	8	458	64	43	32	18	14
	Lozère	83	9	12	2	182	23	174	190	79	74
	Pyrénées Orient.	129	19	13	4	314	46	25	23	10	9
	Total	865	112	178	32	2 055	262	61	50	26	21
LIMOUSIN	Corrèze	147	7	51	9	340	16	88	65	38	29
	Creuse	434	27	90	13	963	69	74	79	34	31
	Hte Vienne	211	13	33	4	451	27	79	73	37	35
	Total	792	47	174	26	1 754	112	78	75	35	32
LORRAINE	Meurthe et Mos.	520	27	37	8	1 170	65	110	101	49	42
	Meuse	599	38	60	4	1 472	106	117	129	48	46
	Moselle	383	43	53	15	922	112	101	96	42	37
	Vosges	377	24	58	6	950	66	73	83	29	30
	Total	1 879	132	208	33	4 514	349	103	104	43	39

Régions	Départements	Nombre de GAEC				Nombre d'associés		Surface moyenne (ha)			
		en activité		disparus				par GAEC		par associés	
		Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987	Total fin 1987	1987
MIDI PYRÉNÉES	Ariège	230	21	33	3	564	54	83	77	34	30
	Aveyron	716	61	156	21	1 636	163	67	63	29	24
	Hte Garonne	324	35	21	3	815	88	88	87	35	34
	Gers	321	76	40	2	805	200	86	77	34	29
	Lot	441	45	71	9	988	132	41	44	18	15
	Htes-Pyrénées	41	10	8	—	95	21	40	42	17	20
	Tarn	457	47	98	8	1 238	131	65	60	24	22
	Tarn et Garonne	380	55	65	3	965	155	63	53	25	19
	Total	2 910	350	492	49	7 106	944	68	65	28	24
NORD	Nord	708	58	101	25	1 532	119	49	53	23	26
	Pas de Calais	750	60	86	13	1 637	137	64	69	29	30
	Total	1 458	118	187	38	3 169	256	56	61	26	28
BASSE NORMANDIE	Calvados	379	28	84	13	878	72	79	78	34	30
	Manche	504	55	98	16	1 240	141	45	49	18	19
	Orne	407	54	66	11	1 037	153	78	83	31	29
Total	1 290	137	248	40	3 155	366	65	68	27	26	
HAUTE NORMANDIE	Eure	312	24	44	8	703	59	108	113	48	46
	Seine Maritime	531	73	79	15	1 211	173	81	79	35	33
	Total	843	97	123	23	1 914	232	91	88	40	37
PAYS DE LOIRE	Loire Atlant.	947	71	130	22	2 290	177	49	54	20	22
	Maine et Loire	1 225	109	216	35	2 720	236	50	49	23	23
	Mayenne	475	63	111	18	1 225	164	51	57	20	22
	Sarthe	326	37	96	12	774	100	72	78	30	29
	Vendée	2 076	142	317	63	4 619	317	56	58	25	26
	Total	5 049	422	870	150	11 628	994	54	57	23	24
PICARDIE	Aisne	438	19	119	23	969	44	108	111	50	48
	Oise	335	28	31	11	783	74	107	97	46	37
	Somme	692	49	82	32	1 553	117	48	104	21	44
Total	1 465	96	232	66	3 305	235	79	103	35	42	
POITOU CHARENTES	Charente	547	57	95	19	1 334	157	64	63	26	23
	Charente Marit.	411	33	100	19	931	78	77	72	34	31
	Deux-Sèvres	1 072	93	154	40	2 461	228	73	68	32	28
	Vienne	587	59	86	18	1 382	148	94	92	40	37
	Total	2 617	242	435	96	6 108	611	76	73	33	29
PROVENCE CÔTE D'AZUR	Alpes Hte Prov.	78	14	18	2	186	34	102	71	43	29
	Hautes-Alpes	83	10	5	—	178	20	63	59	29	29
	Alpes Mar.	74	2	6	2	204	6	7	2	3	1
	Bouc. du Rhône	153	23	24	3	388	55	43	28	17	12
	Var	95	7	4	—	267	17	33	10	12	4
	Vaucluse	364	64	29	5	887	153	33	26	13	11
	Total	847	120	86	12	2 110	285	42	33	17	14
ILE DE FRANCE	Seine et Marne	144	7	8	2	330	16	120	109	52	48
	Yvelines	45	3	2	1	121	6	127	117	47	59
	Essonne	66	3	5	—	162	8	122	45	50	17
	Seine-St-Denis	1	—	—	—	2	—	6	—	3	—
	Val de Marne	1	—	2	2	3	—	2	—	1	—
	Val d'Oise	36	1	5	—	90	3	91	108	36	36
	Total	293	14	22	5	708	33	117	97	48	41
RHÔNE-ALPES	Ain	357	25	72	11	843	68	64	73	27	27
	Ardèche	116	11	39	7	262	25	47	42	21	18
	Drôme	386	21	102	12	891	47	50	47	22	21
	Isère	364	25	78	15	828	68	49	56	22	21
	Loire	406	28	114	23	888	67	66	52	30	22
	Rhône	371	37	51	11	875	96	33	29	14	11
	Savoie	87	10	13	—	202	21	42	26	18	12
	Hte Savoie	185	24	31	4	433	52	51	47	22	22
	Total	2 272	181	500	83	5 222	444	52	48	23	19
DOM	Total	47	1	3	0	138	2	49	1	17	0,5
FRANCE	Total	39 077	3 461	6 346	1 098	92 183	8 638	71	30	65	26

DOSSIER

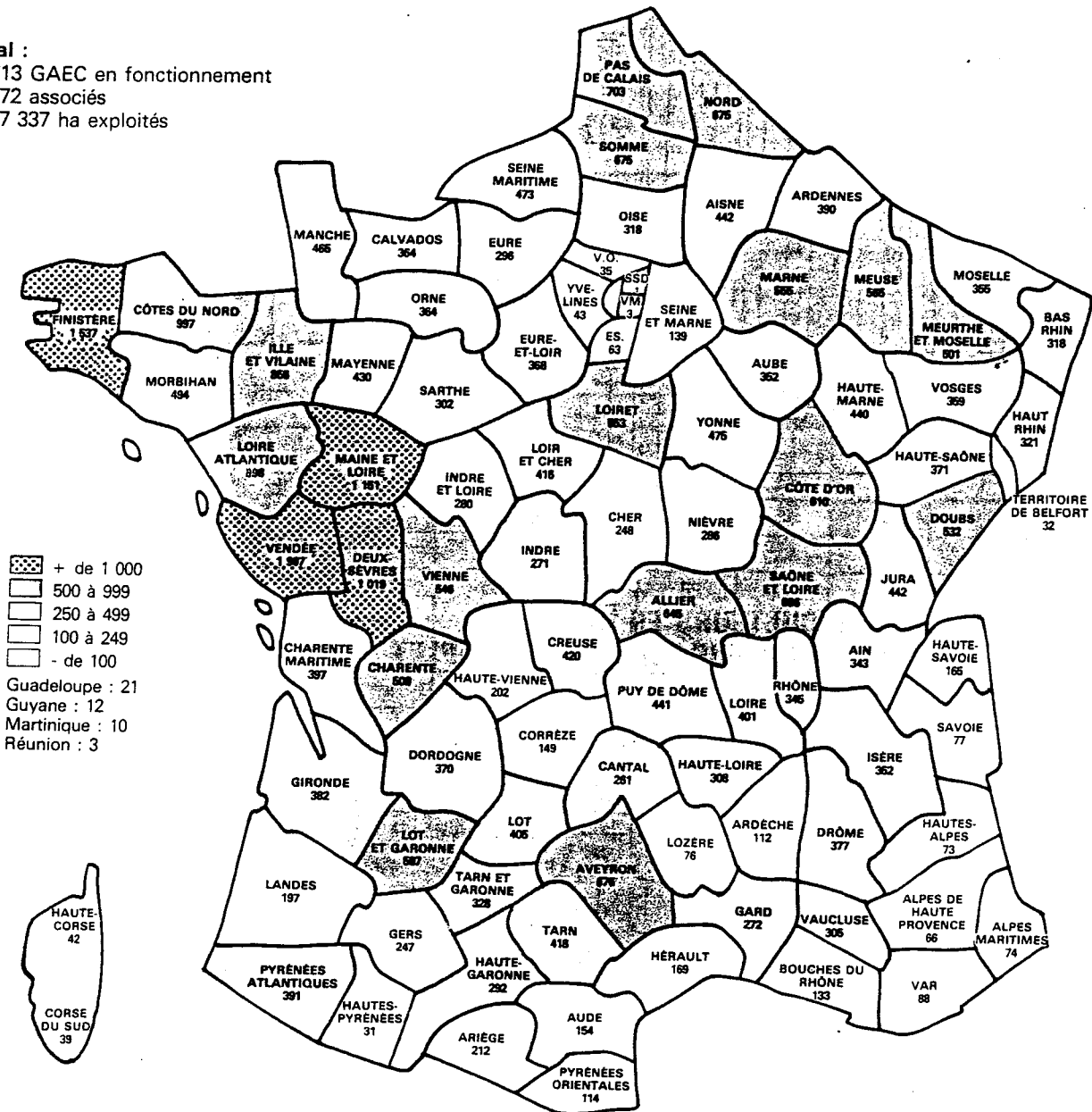
LES GAEC EN 1986

L'année 1986 marque la dixième année de l'explosion de la création des GAEC père-fils. Depuis 1976, ils représentent 70 à 76% des nouveaux GAEC et contribuent aujourd'hui à donner une nouvelle dimension à l'exploitation familiale. Dimension humaine : 2,5 personnes associées ; structurelle : 65 hectares par GAEC et 26 hectares par associé.

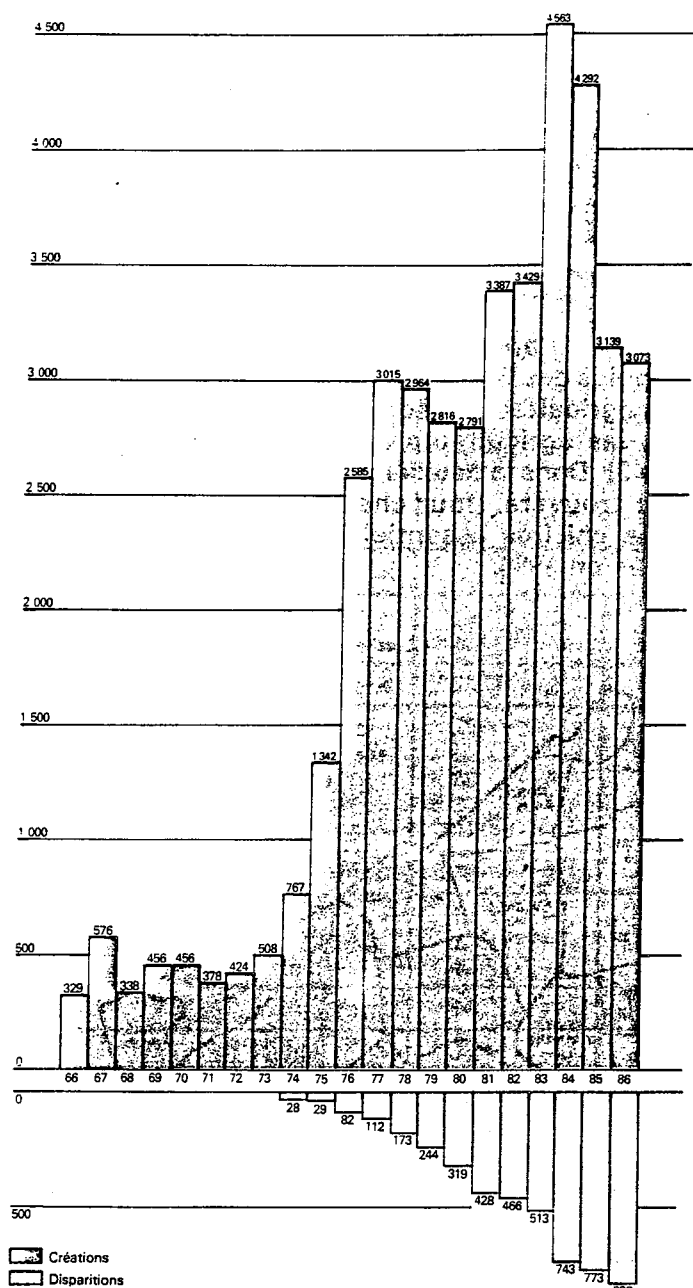
Ce dossier apporte des éléments d'appréciation du poids des GAEC, en particulier de l'importance des agriculteurs associés par rapport à l'ensemble des agriculteurs à temps complet (graphique 3). Dans la deuxième partie du dossier, le lecteur trouvera, pour chaque département, quelques chiffres essentiels concernant les GAEC créés en 1986.

1. LA FRANCE DES GAEC AU 1^{er} JANVIER 1987

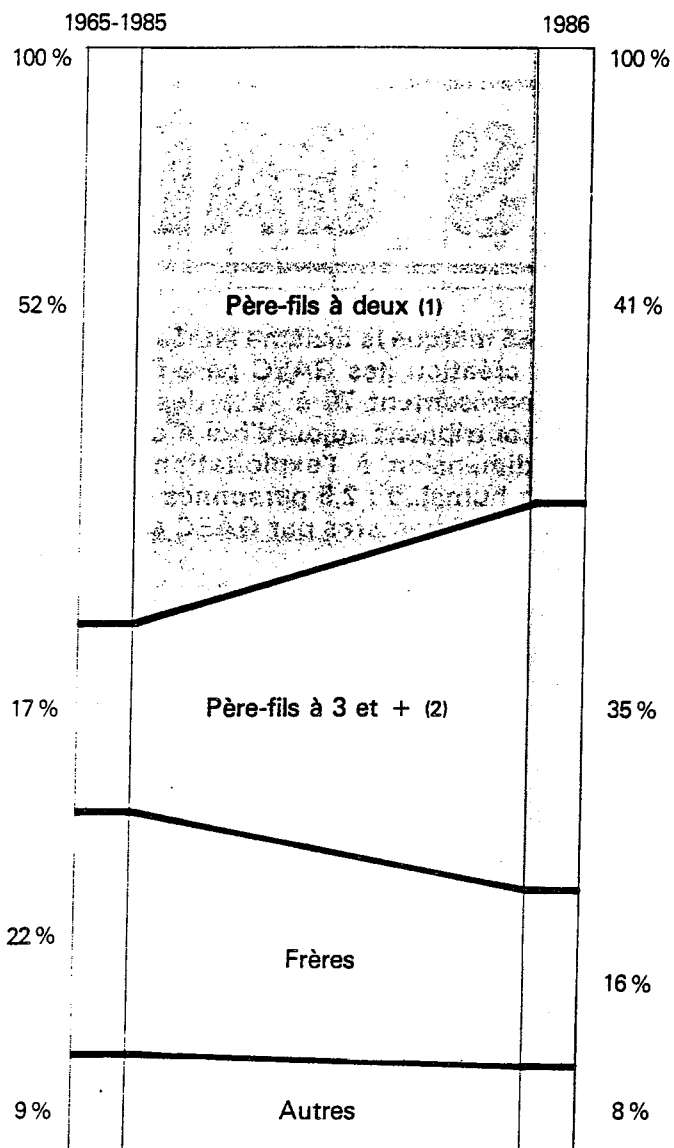
Total :
36 713 GAEC en fonctionnement
85 572 associés
2 657 337 ha exploités



2. CRÉATIONS ET DISPARITIONS ANNUELLES DE 1965 A 1986



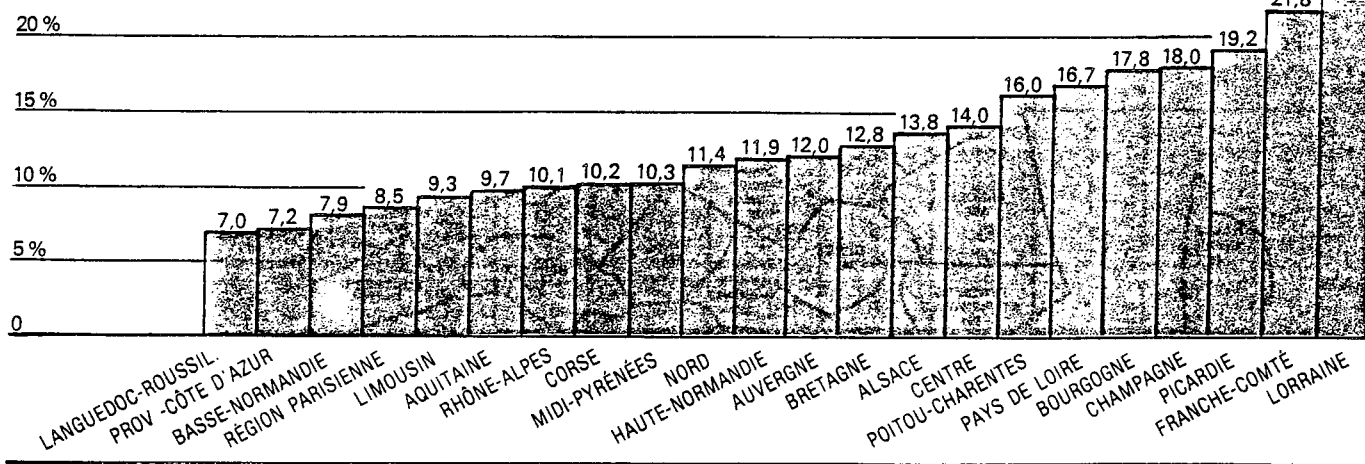
3. TYPES DE GAEC : ÉVOLUTION



- (1) **Père-fils à 2** : GAEC constitué entre un ascendant et un descendant (ou allié)
 (2) **Père-fils à trois et +** : GAEC constitué entre ascendants (père ou mère ou les deux) et un ou plusieurs descendants (ou alliés)

4. POURCENTAGE D'AGRICULTEURS EN GAEC PAR RAPPORT AUX AGRICULTEURS A TEMPS COMPLET

Sources : Ministère de l'Agriculture; enquête SCEES 1985



5. LES GAEC DE L'ANNÉE 1986 : CARACTÉRISTIQUES; DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

Régions	Départements	Catégories		Nombre d'assoc.	Surfaces exploitées (ha)			Dotation Jeune agriculteur		
		GAEC totaux	GAEC partiels		Totales	Moyenne par GAEC	Moyenne par associé	GAEC	Autres sociétés	% DJA GAEC sur DJA total.
AUVERGNE	Allier	39	—	87	3 880	99	45	35	0	28
	Cantal	29	—	68	2 302	79	34	39	0	23
	Haute-Loire	24	—	49	1 350	56	28	25	0	23
	Puy de Dôme	27	—	66	1 979	73	32	32	1	22
	Total	119	—	270	9 511	80	37	131	1	24
ALSACE	Bas-Rhin	32	—	64	1 374	43	21	18	0	20
	Haut-Rhin	45	2	132	1 586	34	12	23	0	48
	Total	77	2	196	2 960	37	15	41	0	29
AQUITAINE	Dordogne	30	—	75	1 565	52	21	41	0	22
	Gironde	39	—	111	1 278	33	12	32	3	25
	Landes	18	—	49	732	41	15	15	0	13
	Lot et Garonne	101	—	278	5 106	51	18	69	0	41
	Pyrénées Atl.	38	1	111	1 789	47	16	42	1	13
	Total	226	1	624	10 470	46	18	199	4	26
BOURGOGNE	Côte d'Or	27	—	68	3 319	123	49	25	1	28
	Nièvre	17	—	36	2 081	122	58	10	0	21
	Saône et Loire	39	—	106	3 297	85	31	40	2	23
	Yonne	21	1	53	2 656	121	50	17	0	22
	Total	104	1	263	11 353	109	43	92	3	24
BRETAGNE	Côtes du Nord	35	1	91	1 565	43	17	64	0	20
	Finistère	164	—	461	6 188	38	13	140	2	40
	Ille et Vilaine	101	—	279	3 922	39	14	79	0	27
	Morbihan	71	1	164	3 600	50	22	45	0	17
	Total	371	2	995	15 275	41	15	328	2	27
CENTRE	Cher	15	—	42	2 045	136	49	10	0	25
	Eure et Loir	14	1	36	1 580	113	44	16	0	25
	Indre	26	—	64	3 563	137	56	20	0	30
	Indre et Loire	17	—	48	1 436	84	30	6	0	8
	Loir et Cher	15	—	38	1 041	69	27	26	1	35
	Loiret	46	1	100	4 412	96	44	31	0	45
	Total	133	2	328	14 077	104	43	109	1	28
CHAMPAGNE	Ardennes	20	—	48	1 709	85	36	22	0	36
	Aube	28	—	76	3 099	111	41	17	2	25
	Marne	20	1	43	2 271	108	53	27	2	25
	Haute-Marne	15	—	31	1 704	114	55	29	0	58
	Total	83	1	198	8 783	106	44	95	4	33
CORSE	Total	4	2	18	311	78	22	0	0	0
FRANCHE COMTÉ	Doubs	41	1	88	2 407	59	27	32	0	34
	Jura	48	1	136	3 325	69	24	49	4	54
	Hte Saône	21	—	50	1 746	83	35	19	0	39
	Belfort	2	—	4	78	39	20	2	0	40
	Total	112	2	278	7 556	66	28	102	4	43
LANGUEDOC ROUSSILLON	Aude	22	—	51	1 660	75	33	4	0	3
	Gard	22	—	54	843	38	16	11	0	12
	Hérault	19	1	45	950	47	21	12	1	14
	Lozère	8	—	18	1 550	194	86	7	0	8
	Pyrénées Orient.	19	—	48	447	24	9	3	0	4
	Total	90	1	216	5 450	61	25	37	1	8
LIMOUSIN	Corrèze	5	—	12	227	45	19	1	0	1
	Creuse	36	—	84	2 690	75	32	33	3	31
	Hte Vienne	24	—	52	1 804	75	35	6	2	5
	Total	65	—	148	4 721	72	32	40	5	11
LORRAINE	Meurthe et Mos.	39	—	85	4 017	103	47	40	0	56
	Meuse	48	—	121	5 774	120	48	27	0	64
	Moselle	29	—	82	3 452	119	42	32	0	48
	Vosges	18	—	48	1 434	80	30	22	0	55
	Total	134	—	336	14 677	110	44	121	0	55

Régions	Départements	Catégories		Nombre d'assoc.	Surfaces exploitées (ha)			Dotation Jeune agriculteur		
		GAEC totaux	GAEC partiels		Totales	Moyenne par GAEC	Moyenne par associé	GAEC	Autres sociétés	% DJA GAEC sur DJA total.
MIDI PYRÉNÉES	Ariège	8	—	19	657	82	35	11	1	15
	Aveyron	65	—	162	4 098	63	25	77	0	30
	Hte Garonne	30	—	75	2 286	76	30	5	0	6
	Gers	35	1	100	3 048	87	30	3	1	2
	Lot	37	—	91	1 460	39	16	31	0	27
	Htes-Pyrénées	4	—	9	163	41	18	3	0	4
	Tarn	44	—	125	2 765	63	22	26	0	20
	Tarn et Garonne	41	—	104	2 384	58	16	24	0	16
	Total	264	1	685	16 861	73	23	180	2	17
NORD	Nord	70	1	150	3 545	51	24	90	2	38
	Pas de Calais	77	1	168	5 076	65	30	61	1	33
	Total	147	2	318	8 621	58	27	151	3	36
BASSE NORMANDIE	Calvados	46	—	117	3 021	66	26	27	0	24
	Manche	65	—	169	2 999	46	18	34	0	30
	Orne	38	—	101	2 743	72	27	39	1	30
	Total	149	—	387	8 763	59	23	100	1	28
HAUTE NORMANDIE	Eure	26	3	71	2 901	100	41	21	1	36
	Seine Maritime	51	—	119	3 813	75	32	41	3	49
	Total	77	3	190	6 714	84	35	62	4	44
PAYS DE LOIRE	Loire Atlant.	75	—	188	3 747	50	20	89	1	36
	Maine et Loire	85	—	197	4 426	52	22	123	2	51
	Mayenne	69	1	188	3 650	52	19	38	1	26
	Sarthe	30	—	80	2 546	85	32	27	0	25
	Vendée	117	—	254	6 416	55	25	168	0	61
	Total	376	1	907	20 785	55	23	445	4	44
PICARDIE	Aisne	12	—	27	1 165	97	43	19	1	36
	Oise	13	—	34	1 335	103	39	9	0	26
	Somme	49	—	109	4 405	90	40	40	0	35
	Total	74	—	170	6 905	93	41	68	1	34
POITOU CHARENTES	Charente	36	—	95	2 136	59	22	27	0	26
	Charente Marit.	32	—	68	2 346	73	34	23	0	18
	Deux-Sèvres	64	—	149	4 503	70	30	73	0	40
	Vienne	31	—	73	3 031	98	42	50	0	30
	Total	163	—	385	12 016	74	31	173	0	30
PROVENCE CÔTE D'AZUR	Alpes Hte Prov.	8	—	19	833	104	44	6	0	17
	Hautes-Alpes	2	—	4	30	15	7	3	0	10
	Alpes Mar.	7	—	17	21	3	1	0	0	0
	Bouc. du Rhône	20	—	49	711	36	15	2	0	4
	Var	5	—	11	73	15	7	7	0	15
	Vaucluse	37	—	86	956	26	11	17	0	21
	Total	79	—	186	2 624	33	14	35	0	13
ILE DE FRANCE	Seine et Marne	5	—	12	448	90	37	6	1	23
	Yvelines	3	—	8	260	87	32	2	0	20
	Essonne	3	—	9	385	128	43	2	0	20
	Seine-St-Denis	1	—	2	6	6	3	0	0	0
	Val d'Oise	1	—	2	19	19	10	0	0	0
	Total	13	—	33	1 118	86	34	10	1	20
RHÔNE-ALPES	Ain	24	—	59	1 562	65	26	21	1	25
	Ardèche	6	—	13	231	77	18	10	1	11
	Drôme	20	1	48	1 063	51	22	18	0	19
	Isère	24	—	57	947	39	17	18	4	19
	Loire	27	—	58	1 285	48	22	39	0	33
	Rhône	40	—	99	1 273	32	13	22	2	21
	Savoie	12	—	27	477	40	18	3	0	12
	Hte Savoie	21	—	50	1 184	56	26	12	6	21
	Total	174	1	411	8 022	46	20	143	14	21
DOM	Total	17	—	44	1 075	63	24	22	15	10
FRANCE	Total	3 061	22	7 586	198 648	65	26	2 684	70	26

OPA départe- mentales	CONSEIL D'ADMINISTRATION														BUREAU										PRESIDENT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Total des membres							Dont associés de GAEC							Total des membres					Dont associés de GAEC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	21	89	58	71	25	39		21	89	58	71	25	39		21	89	58	71	25	39	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %	T %

T : Total

% : Pourcentage

Total des Présidents en GAEC par catégorie d'OPA

FDSEA : 1 Président en GAEC sur 5
 CDJA : 5 Présidents en GAEC sur 5
 Chambre d'Agri. : 1 Président en GAEC sur 5
 CRCA : 1 Président en GAEC sur 5
 Fédér. des Coop. : 1 Président en GAEC sur 3
 MSA : 0 Président en GAEC sur 4
 Mutuelle 1900 : 1 Président en GAEC sur 4
 ADASEA : 2 Présidents en GAEC sur 4
 CGER : 1 Président en GAEC sur 4
 Formation : 2 Présidents en GAEC sur 2

Total des Présidents d'OPA en GAEC par département

21 : 6 Présidents en GAEC pour 12 OPA
 89 : 1 Président en GAEC pour 9 OPA
 58 : 2 Présidents en GAEC pour 4 OPA
 25 : 4 Présidents en GAEC pour 11 OPA
 39 : 2 Présidents en GAEC pour 5 OPA

P.S. Les associés de GAEC représentent entre 5 à 10% des chefs d'exploitation agricole.